

SEANCE N° 6/2022 DU 27 OCTOBRE 2022

Début de la séance: 8.15 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, bourgmestre
PIRROTTE Frank, échevin
STURM Richard, échevin
SCHOLLER Guy, conseiller
SCHMIT Danielle, conseillère
KIRWEL Christian

L S A P

CRUCHTEN Yves, conseiller
RUCKERT Arsène, conseiller
DUPREL Mireille, conseillère
THIRY-DE BERNARDI Monique, conseillère
CIUCA Patrick, conseiller

D P

FUNCK Nico, conseiller

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, échevine
KIHN Anne, conseillère

INDÉPENDANT

HAMES Joseph, conseiller

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

2. Politique

- 2.1. Syndicats intercommunaux, établissements publics et autres organismes –
Remplacement d'un délégué
- 2.2. Résolution relative aux mesures pour réduire la consommation d'énergie

3. Administration générale

- 3.1. Contrat de location concernant l'aménagement du centre de Clemency

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

4. Aménagement communal et environnement

- 4.1. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 1, rue Um Bechel (section BC de Bascharage – Numéro cadastral – 459/5374)
- 4.2. Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 15, rue de Bascharage (section BB de Hautcharage – Numéro cadastral 676/2550)
- 4.3. Lotissement des parcelles sise à Hautcharage, 2 et 4, rue Jean-Pierre Origer (section BB de Hautcharage – Numéros cadastraux 87/1079 et 89/2398)

5. Finances communales

- 5.1. Décomptes de projets
- 5.2. Office social Käerjeng – Approbation du bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2020

6. Enseignements

- 6.1. Enseignement fondamental – Modification temporaire de l'organisation scolaire 2022/2023 – Approbation

7. Patrimoine communal

- 7.1. Acte notarié – Cession gratuite voirie « Am Kallek »
- 7.2. Acte notarié – Échange de terrains dans la rue de la Résistance à Bascharage
- 7.3. Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir rue de Bascharage à Clemency

8. Personnel communal

- 8.1. Convention collective de travail des salariés des communes du sud – Approbation
- 8.2. Engagement conjoint d'un archiviste par les communes de Pétange et de Käerjeng – Décision de principe

9. Règlementation communale

- 9.1. Taxes et redevances relatives à l'alimentation en eau – Articles budgétaires sous 2/630/702300 et 706021 – Modification
- 9.2. Modification du règlement général de la circulation de la commune de Käerjeng

9.3. Subventions aux particuliers pour mesures prises, servant à réduire la consommation en énergie et favorisant l'emploi d'énergies renouvelables

9.4. Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, établi au titre 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Modification

10. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

11. Commissions consultatives

11.1. Remplacement d'un membre à la commission des bâtisses

11.2. Remplacement d'un membre à la commission des finances

11.3. Remplacement d'un membre à la commission des affaires culturelles

12. Questions et réponses

Séance publique

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La conseillère Anne KIHN est excusée pour la séance d'aujourd'hui pour cause de maladie. L'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill votera en son nom. Le conseiller Yves Cruchten nous rejoindra un peu plus tard. Afin qu'il puisse participer aux points les plus importants de l'ordre du jour, nous proposons de modifier l'ordre des points, et de traiter le point 2.2. plus tard.

Le parti LSAP a demandé qu'un point supplémentaire soit inscrit à l'ordre du jour, car il souhaite remplacer un membre à la commission aux affaires culturelles. Nous traiterons ce point sous le numéro 11.3.

Approbation unanime.

Conseiller Yves Cruchten était absent pour les points 1, 2.1., 3.1., 4.1., 4.2. et 4.3.

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le 10 novembre aura lieu une nouvelle entrevue dans le cadre de la route de liaison locale pour le sud-ouest du pays avec les ministres François Bausch et Joëlle Welfring au ministère de la Mobilité. Outre le collège échevinal, des représentants de l'opposition politique sont invités.

2. Politique

- 2.1. Syndicats intercommunaux, établissements publics et autres organismes –
Remplacement d'un délégué

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Conseiller Joseph Hames nous a informés qu'il ne souhaitait plus faire partie du CSV. Par conséquent, le CSV propose de remplacer Monsieur Hames en tant que représentant de la Commune dans les syndicats intercommunaux SICEC et Pro-Sud, ainsi que dans les organismes publics ONT (Office National du Tourisme) et ORT-Sud (Office Régional du Tourisme – Région Sud). Nous proposons l'échevin Richard Sturm comme nouveau représentant au SICEC. À l'avenir, l'échevin Frank Pirrotte représentera la Commune dans le Pro-Sud, l'ONT et l'ORT-Sud. Par ailleurs, Monsieur Jean-Marie Bruch est remplacé comme délégué suppléant à l'ORT-Sud par Monsieur Sturm.

Approbation par 13 voix pour et 1 voix contre (Hames).

2.2. Résolution relative aux mesures pour réduire la consommation d'énergie

(Ce point de l'ordre du jour a été discuté en présence du conseiller Yves Cruchten)

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Aujourd'hui, le conseil communal est appelé à prendre une résolution relative à diverses mesures d'économie d'énergie. Je propose que Monsieur Miguel Alvares du Service technique nous donne d'abord les chiffres de la situation actuelle. Depuis des années, la Commune s'efforce de mettre en place diverses mesures d'économie d'énergie. Je présenterai ensuite la résolution préparée par le collège échevinal, qui se base sur la circulaire ministérielle du 6 octobre 2022. Ensuite nous pourrions passer à la discussion.

Monsieur Miguel ALVARES (Service technique) : Nous avons établi une liste de la consommation énergétique des bâtiments communaux pour les années 2017 à 2022, ce qui nous permet de comparer les infrastructures individuelles entre elles.

Par exemple, on constate que la salle de sport « Op Acker » a une consommation d'énergie nettement plus élevée que la salle « Um Dribbel ». D'une part, cela s'explique par le fait que

la salle « Op Acker » est beaucoup plus grande et qu'il y a plus d'activités. D'autre part, il faut également noter qu'elle a environ 10 ans de plus que la salle de sport « Um Dribbel ».

Depuis plusieurs années, nous essayons avec notre équipe de concierges de réduire globalement les coûts de chauffage. Bien sûr, le résultat dépend de la température extérieure. Par conséquent, lorsqu'il y a un hiver froid, il est presque impossible de réduire les coûts.

À Clemency, nous avons renouvelé et optimisé le système de chauffage de l'école afin qu'il chauffe à la fois le bâtiment de l'école et la salle des fêtes, sachant que les deux bâtiments ne sont jamais utilisés en même temps.

Jusqu'en 2019, nous avions une installation de chauffage et de préparation d'eau chaude à l'atelier communal. Cependant, comme cette installation n'était pas beaucoup utilisée, nous l'avons mise hors service et avons installé une pompe à chaleur dans la salle des serveurs, ce qui nous permet de chauffer l'eau et de refroidir la salle des serveurs en même temps.

Si nous constatons une augmentation de la consommation d'énergie dans un bâtiment précis, nous devons prendre les mesures appropriées. Par conséquent, nous avons désormais des réunions mensuelles avec les concierges et le Service écologique, au cours desquelles nous analysons les écarts et planifions des mesures techniques. Lors de l'inspection annuelle d'un bâtiment, de petites mesures sont toujours prises qui sont possibles sans grand effort, comme le remplacement d'un éclairage halogène par un éclairage LED. L'éclairage est également contrôlé par les détecteurs de mouvement. Nous essayons de réduire le fonctionnement des systèmes de ventilation au renouvellement d'air réellement nécessaire.

En ce qui concerne l'éclairage des espaces publics, nous sommes en train de passer à la technologie LED depuis des années. Une centaine de points lumineux sont remplacés chaque année, en fonction de la disponibilité de la main-d'œuvre et du matériel nécessaire. Dans ce domaine, une réduction notable de la consommation d'énergie peut être observée chaque année.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Selon la liste disponible, la consommation énergétique de la piscine scolaire en 2021 était presque deux fois plus élevée qu'en 2017. Quelle en est l'explication ?

Monsieur Miguel ALVARES (Service technique) : Nous avons également constaté que les coûts de chauffage y ont énormément augmenté. C'est pourquoi nous avons demandé à l'entreprise qui s'occupe de la maintenance si les valeurs peuvent effectivement être correctes. À ce stade, nous ne pouvons pas l'expliquer.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : C'est peut-être le même phénomène que nous avons observé il y a quelques années à la Maison relais. Là aussi, la consommation d'énergie avait augmenté de manière inexplicable, et nous avons essayé d'y remédier par toutes les mesures possibles. La raison était finalement un compteur défectueux.

Monsieur Miguel ALVARES (Service technique): C'est possible. Quant au campus « Op Acker », nous constatons que nous achetons chaque année moins de gaz, tant pour le chauffage que pour la production d'électricité.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : C'est positif que nous procédions désormais régulièrement à ces analyses et que nous recherchions des solutions adéquates aux problèmes qui pourraient survenir.

Avant d'ouvrir la discussion, je voudrais faire quelques commentaires généraux. Le déclencheur de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Cela s'est traduit par une augmentation significative des prix de l'énergie, ce qui a conduit le gouvernement à publier des circulaires incitant les communes à faire des économies d'énergie. Je pense que notre Commune n'est pas la seule qui n'a pas attendu une guerre pour commencer à réfléchir à des moyens d'économiser l'énergie. Cependant, les efforts des dernières semaines nous ont montré encore plus de pistes pouvant permettre de réduire davantage notre consommation d'énergie.

Depuis des années, nous essayons de lutter contre le gaspillage d'énergie dans nos infrastructures dans toute une série de domaines par différentes mesures. Sur la base de la circulaire du 6 octobre 2022, j'ai examiné les mesures prises par différentes communes. Ce faisant, j'ai remarqué que dans de nombreuses communes, il y a une simple politique symbolique.

Cependant, je crois qu'il faut prendre des mesures durables qui ont un impact à plus long terme. Par exemple, nous sommes en pourparlers avec le ministère de l'Économie depuis deux ans pour rendre la zone industrielle « Op Zaemer » plus durable. Nous sommes d'avis que chaque bâtiment de la zone industrielle devrait être équipé d'un système photovoltaïque, dans la mesure où le processus de production et la statique du bâtiment le permettent. Au début des discussions, les représentants du ministère n'étaient pas vraiment favorables, mais il y a six mois, ils se sont montrés plus disponibles, et depuis quelques semaines maintenant, le gouvernement est entré en scène et aimerait installer des systèmes photovoltaïques partout où il est possible. Nous n'avons pas beaucoup communiqué à ce sujet, mais depuis des années, notre Commune s'efforce d'utiliser les zones situées à l'intérieur de nos limites communales de la manière la plus durable et la plus économe en énergie possible afin que la transition énergétique puisse réussir. Bien sûr, c'est un long processus. Par conséquent, nous adaptons constamment notre règlement sur les bâtisses aux nouvelles circonstances. Cependant, ces efforts doivent être déployés au niveau national afin que des efforts adéquats soient mis en œuvre dans tout le pays.

Au niveau régional, lors d'une récente réunion des communes du Pro-Sud, j'avais critiqué le fait que le programme biosphère de l'UNESCO n'ait jusqu'ici montré que peu de substance. Nous proposerons donc de faire une étude substantielle pour définir, si et comment, les onze communes du Pro-Sud pourraient devenir neutres.

En ce qui concerne les mesures maintenant proposées, je voudrais dire que le collègue échevinal a chargé les différents services de travailler avec la délégation du personnel pour réfléchir et définir d'éventuelles pistes.

Considérant que notre piscine scolaire est responsable d'environ 10% de la consommation d'énergie de notre Commune, la fermeture indéfinie de la piscine pourrait rapidement entraîner des économies importantes. Cependant, cela aurait pour conséquence que nos

élèves n'auraient pas accès à une partie de leur formation. Nous ne ferons donc pas cette proposition.

Dans les bâtiments scolaires, la consommation d'énergie n'a jamais été aussi élevée que l'an dernier. Ceci est dû à la pandémie et à la ventilation constante des salles de classe. La ventilation elle-même n'est pas si problématique, mais il faut toujours baisser la température des radiateurs pour éviter que ces derniers ne tournent à plein régime et que l'air chaud ne s'échappe par les fenêtres ouvertes.

Le collège échevinal propose que la résolution énumère d'abord quelles mesures d'économie d'énergie ont déjà été mises en œuvre ces dernières années. Depuis 2018, les systèmes de chauffage de tous les bâtiments communaux sont entretenus annuellement. Dans tous les bâtiments où il n'y a pas d'activité, la température ambiante a été abaissée de deux degrés. La courbe de chauffe par rapport à la température extérieure a été aplatie. L'année prochaine, le système de chauffage de la salle de sport de Clemency sera remplacé.

En matière de consommation électrique, des détecteurs de mouvement sont installés progressivement, qui régulent l'éclairage des couloirs et des sanitaires. La ventilation mécanique est adaptée au maximum aux besoins réels.

L'éclairage public est progressivement remplacé par la technologie LED. Plus de 700 000 € ont ainsi été investis entre 2018 et 2021. Dans la mesure du possible, l'intensité de l'éclairage public est réduite à 30 % entre minuit et 5 heures du matin.

Toutes ces mesures ne doivent pas être considérées comme une réaction à la circulaire ministérielle, car elles font partie de nos efforts que nous mettons en œuvre et planifions depuis des années.

Comme mesures supplémentaires pour réduire la consommation d'énergie au cours de l'hiver 2022/2023, le collège échevinal propose d'optimiser les temps d'utilisation des différents bâtiments afin d'éviter de chauffer et d'éclairer inutilement. La température maximale dans les bâtiments communaux est limitée à 20 degrés. Dans la piscine scolaire, les filtres à sable ne sont nettoyés qu'une semaine sur deux au lieu d'une fois par semaine, dans la mesure où cela est compatible avec les règles d'hygiène. Après chaque processus de nettoyage, environ 60 mètres cubes d'eau doivent être chauffés.

Les détecteurs de mouvement qui contrôlent l'éclairage sont en cours de réinitialisation. Il est interdit de faire fonctionner des radiateurs électriques. L'éclairage des infrastructures communales sera réduit, mais seulement dans la mesure où la sécurité est garantie.

L'éclairage public devrait être converti à 100% à la technologie LED d'ici 5-6 ans. Les illuminations de Noël seront réduites à 12 heures par jour.

Le Service écologique travaille sur une campagne de sensibilisation qui vise à motiver le personnel associatif et pédagogique, les associations locales, les citoyens et les entreprises à respecter certains gestes du quotidien pour économiser l'énergie. De plus, des activités pédagogiques sont organisées pour sensibiliser les élèves. Les agents du Service technique sont chargés de vérifier le respect des mesures.

Je voudrais terminer ma présentation en soulignant que le collège échevinal n'a pas l'intention de faire de la politique symbolique, mais plutôt de souligner les efforts qui ont été faits dans notre Commune depuis des années. Outre l'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill, MM. Raymond Betz et Miguel Alvares ont toujours été impliqués dans le domaine de la consommation d'énergie au cours des dernières années. Nous voulons jeter les bases avec des mesures durables afin que la neutralité climatique de la commune de Käerjeng puisse devenir une réalité.

La séance est suspendue pour une courte pause.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Après une courte pause, je voudrais maintenant ouvrir la discussion.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Lorsque nous avons signé le Pacte Climat en 2013, nous nous sommes engagés, entre autres, à tenir une sorte de livre de bilan énergétique pour la Commune qui s'appelle EnerCoach. Tous les bâtiments communaux sont répertoriés avec leur consommation d'énergie respective. Ce tableau a été créé sur la base de ces données. Beaucoup de travail a été fait ces dernières années pour réduire la consommation d'énergie dans les différents bâtiments.

Avant même la signature du Pacte Climat, nous avons déjà initié un certain nombre de mesures d'économie d'énergie. L'éclairage public a déjà été réduit la nuit à plusieurs endroits. Notre atelier communal avec château d'eau est chauffé grâce à l'énergie que nous extrayons de l'eau. En extrayant une température de 4 degrés de l'eau potable, on gagne l'énergie nécessaire au chauffage. L'eau retrouve sa température normale au fur et à mesure qu'elle circule dans le réseau d'alimentation.

Cela souligne le fait que nous nous sommes consacrés à l'économie d'énergie pendant des années, et que nous n'avons pas simplement attendu une crise énergétique. Cependant, nous saluons le fait qu'un groupe de travail composé de représentants du Service écologique et de concierges se réunisse désormais mensuellement et fasse des analyses, ce qui nous permet de réagir plus rapidement. Nous avons également effectué des analyses régulières au sein de l'équipe climatique et les avons ensuite transmis aux agents communaux une ou deux fois par an, de sorte que la mise en œuvre des mesures a pris un peu plus de temps.

De manière générale, déi gréng Käerjeng salue le fait que la Commune ait réagi si rapidement, et qu'en plus de la formation du personnel communal, les citoyens soient également sensibilisés. Dans le dernier numéro du magazine, nous avons consacré deux pages au thème du « bien chauffer ». Il est important non seulement d'économiser à court terme, mais aussi d'obtenir un effet à plus long terme. Nous devons associer les citoyens aux efforts pour une utilisation responsable de nos ressources, et la Commune agit comme un modèle.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Merci beaucoup pour la présentation et l'important travail qui a été accompli, notamment dans le bilan des consommations énergétiques des bâtiments communaux qui est aujourd'hui disponible. Il est exact que nous soulignons également dans notre résolution que nous avons déjà fait un certain nombre de choses pour réduire la consommation d'énergie. Cependant, nous trouvons dommage que notre consommation totale ait augmenté malgré toutes les mesures qui ont déjà été prises. Certes, il y a des causes, plus d'activités, plus de bâtiments. Enfin, il faut se consoler du fait que sans nos efforts, la consommation aurait certainement été encore plus élevée.

En ce qui concerne les mesures individuelles proposées, je dois dire que beaucoup de choses ne sont devenues plus claires qu'après les explications données par le bourgmestre

et le Service technique. De plus, on pourrait peut-être essayer, en concertation avec les clubs sportifs, de réduire le temps des activités dans les salles de sport, peut-être de combiner les entraînements. À la piscine de l'école, nous nous sommes demandé si l'eau de pluie pouvait être utilisée pour nettoyer les systèmes de filtration. Nous soutenons les propositions concernant l'éclairage dans les bâtiments.

Serait-il possible de transmettre aux conseillers communaux en janvier un bilan montrant à quel point les mesures prises ont porté leurs fruits ? Cela nous permettrait également d'ajuster les mesures individuelles.

Je voudrais aborder un autre problème. Partout en Europe, les citoyens, les entreprises et les administrations sont appelés à réduire leur consommation d'énergie afin d'économiser 15 % d'énergie. Bon nombre des mesures que nous approuvons aujourd'hui dans notre résolution ne sont pas vraiment visibles. Cependant, il y avait des mesures que les citoyens seraient plus susceptibles de remarquer. Je pense, par exemple, aux illuminations de Noël. Bien que nous les limitons à 12 heures par jour, on aurait pu imaginer se passer d'une partie de l'éclairage. Cela aurait envoyé un signal visible à la population et montré que la Commune prend ses responsabilités. De cette manière nous risquons d'être confrontés au reproche par les citoyens que la Commune demanderait d'économiser, mais ne le fait pas elle-même.

Monsieur Miguel ALVARES (Service technique) : Nous ne pourrions faire le bilan qu'en février ou mars, car nous n'aurons de chiffres exploitables qu'en janvier. En ce qui concerne notamment l'éclairage des bâtiments communaux, un résultat ne sera pas encore disponible en janvier.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il n'y a pas beaucoup de bâtiments que nous éclairons de toute façon. Certains sont éclairés pour des raisons de sécurité et nous voulons nous en tenir à cela.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : En réponse à l'affirmation de Monsieur Cruchten selon laquelle notre consommation d'énergie est en constante

augmentation, je voudrais répondre que notre consommation totale d'énergie est en constante diminution.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il faut garder à l'esprit que depuis 2017 nous avons mis hors service quelques bâtiments et d'autres en service. Le fait est que nous achetons moins d'énergie chaque année. L'influence sur la liste actuelle n'est pas facile à lire.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : N'oubliez pas que nous produisons aussi de l'énergie.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je ne suppose pas que l'augmentation significative de la consommation dans la piscine scolaire corresponde à la réalité. Il se peut bien que nous ayons à nouveau affaire à un compteur défectueux, ou un autre problème qui doit être résolu.

Les mesures à prendre relèvent également de la proportionnalité. Un exemple : la salle de musique derrière la mairie affiche une consommation de chauffage de 72 000 kilowattheures en 2022. Durant la même période, la mairie a consommé 122 000 kilowattheures. Maintenant, il faut garder à l'esprit que la salle de musique est utilisée une fois par semaine pendant trois heures, tandis que les locaux beaucoup plus grands de la mairie sont utilisés pendant 60 heures par semaine. À l'avenir, le système de chauffage ne sera activé que de manière sélective pour les répétitions de l'école de musique, ce qui entraînera certainement une réduction notable de la consommation d'énergie. Au centre polyvalent d'Hautcharage, après la dissolution du club de tennis de table, l'activité a également été fortement réduite, de sorte que nous y adapterons également la consommation d'énergie aux circonstances réelles.

Ce sont toutes des mesures très ciblées et durables qui ne nécessitent aucune publicité particulière. On peut avoir différents points de vue sur les illuminations de Noël. Je suis d'avis que les gens, notamment après la pandémie, ont besoin de joie, surtout pendant l'hiver. Il faut également mettre les chiffres sur table. La consommation d'énergie des illuminations de Noël n'est pas significative du tout. Si nous réduisons maintenant l'éclairage à 12 heures par

jour pendant 42 jours, nous pourrions économiser 300 €. C'est ce que j'appelle la politique symbolique. L'éclairage total de notre Commune coûte environ 150 000 € par an. La plupart de ces coûts sont liés aux passages pour piétons sécurisés.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : En fait, notre ancien agent, Monsieur Raymond Betz, a calculé que les économies réalisées en convertissant une rue aux lampes à LED sont à nouveau utilisées par un seul point lumineux d'un passage sécurisé. Bien que nous n'ayons pas économisé l'énergie de cette façon, nous l'avons placée là où elle est nécessaire pour assurer la sécurité de nos citoyens.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Pourrait-on se passer de l'éclairage de la chapelle de Clemency ?

Monsieur Miguel ALVARES (Service technique) : Cette chapelle fait partie de l'inventaire du Fonds des édifices religieux. L'éclairage est contrôlé par eux.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je pense que nous avons échangé tous les arguments et pouvons maintenant passer au vote.

Approbaton unanime.

3. Administration générale

3.1. Contrat de location concernant l'aménagement du centre de Clemency

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Dans le cadre du réaménagement du centre de Clemency, la cantine en face de la salle des fêtes a été démolie. Afin que les manifestations puissent continuer à avoir lieu dans l'ancienne salle des fêtes jusqu'à l'achèvement de la

nouvelle salle des fêtes, nous avons loué un bâtiment mobile, qui peut être utilisé aux fins pour lesquelles le bâtiment de la cantine était auparavant utilisé. Le loyer mensuel est de 1.035 € HTVA.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Lorsque j'ai appris récemment que la cantine avait été démolie, je me suis demandé comment organiser les manifestations futures. Par conséquent, je salue cette initiative.

Approbation unanime.

4. Aménagement communal et environnement

4.1. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 1, rue Um Bechel (section BC de Bascharage – Numéro cadastral – 459/5374)

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'architecte communale, Madame Carole Juttel, va maintenant nous donner le détail des lotissements à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : La première demande concerne la maison numéro 1 de la « rue Bechel » à Bascharage. Le terrain est actuellement en construction. Après la démolition, la parcelle doit être subdivisée et deux maisons jumelées vont être construites.

Approbation unanime.

4.2. Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 15, rue de Bascharage (section BB de Hautcharage – Numéro cadastral 676/2550)

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Le numéro 15 de la « rue de Bascharage » à Hautcharage est également à démolir. Au lieu de cette maison unifamiliale, deux maisons multifamiliales, chacune avec trois unités résidentielles, seront construites.

Approbation unanime.

4.3. Lotissement des parcelles sises à Hautcharage, 2 et 4, rue Jean-Pierre Origer (section BB de Hautcharage – Numéros cadastraux 87/1079 et 89/2398)

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Dans la « rue Jean-Pierre Origer » à Hautcharage, plusieurs parcelles ont été à nouveau mesurées. Cela signifie que l'allée menant à la maison numéro 2, qui est un peu plus en retrait, sera un peu plus large.

Approbation unanime.

5. Finances communales

5.1. Décomptes de projets

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je remercie notre Service financier d'avoir enfin réduit la liste des décomptes de projets en suspens. Nous avons l'intention de préparer les décomptes peu de temps après l'achèvement des projets. Aujourd'hui, il y a trois décomptes à l'ordre du jour.

Nous avons prévu un budget de 661 050 € pour le nouveau foyer scout à Clemency. Les dépenses se sont finalement élevées à 607 183,98 €.

Le devis d'extension de l'atelier communal « WaAZ » en entrepôt s'est élevé à 2 233 940 € et le projet a été réalisé pour 2 192 614,94 €.

Le coût total de la construction du bâtiment préscolaire à Clemency s'est élevé à 4 878 345,60 € pour un devis de 4 854 954,01 €.

Approbation unanime.

5.2. Office social Käerjeng – Approbation du bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2020

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le bilan de fin d'année et les comptes de profits et pertes de l'Office social pour l'année 2020 sont disponibles. Ceux-ci ont été approuvés par le Conseil d'administration du 15 septembre 2022.

Approbation unanime.

6. Enseignements

6.1. Enseignement fondamental – Modification temporaire de l'organisation scolaire 2022/2023 – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Un enseignant va partir en congé parental. Il s'agit maintenant de remplacer cet enseignant, ce qui implique un changement temporaire dans l'organisation scolaire.

Approbation unanime.

7. Patrimoine communal

7.1. Acte notarié – Cession gratuite voirie « Am Kallek »

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La cession s'opère dans le but d'utilité publique en vue d'incorporer les immeubles dans la voirie publique. La société Longchamp S.À R.L. cède 21,42 ares.

Approbation unanime.

7.2. Acte notarié – Échange de terrains dans la rue de la Résistance à Bascharage

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Cet échange a lieu entre la Commune et la famille Bosseler. Dans la « rue de la Résistance » à Bascharage, la Commune échange un terrain de 0,24 are contre un terrain de 0,01 are. Les époux Bosseler versent 5 750 € à la Commune.

Approbation unanime.

7.3. Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir rue de Bascharage à Clemency

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Dans le cadre d'un projet de construction à Clemency, dans la « rue de Bascharage », la société Tragelux cède un trottoir de 0,17 are à la Commune.

Approbation unanime.

8. Personnel communal

8.1. Convention collective de travail des salariés des communes du sud – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Tout d'abord, je tiens à dire que les négociations pour le renouvellement de la convention collective se sont déroulées dans une bonne ambiance. Pour la première fois depuis que j'occupe le poste de bourgmestre, une convention tournée vers l'avenir a été signée et dont le terme n'était pas déjà échu au moment de sa signature. Au total, les salariés des communes du sud ne s'en sortent pas mal, même s'il ne faut pas perdre de vue que la masse des salaires constitue une part considérable de nos dépenses ordinaires. Du fait de cette convention collective et des deux tranches indiciaires qui arriveront à échéance début 2023, les salaires vont inévitablement augmenter. Monsieur Pandolfi, en tant qu'expert en ressources humaines, nous donnera les détails de la version renouvelée de la convention collective.

Monsieur Jean-Marie PANDOLFI (secrétaire communal) : Les négociations ont pu se conclure assez rapidement cette fois, mais cela n'a pas empêché de traiter de nombreux points importants.

Les salariés perçoivent une prime unique de 1% du salaire annuel brut pour les années 2022, 2023 et 2024. Grâce à un système dérogatoire, il devrait être possible à l'avenir de respecter la pause de repos de 11 heures pour les permanences. Parallèlement, la prime d'astreinte sera progressivement augmentée. À l'avenir, les horaires de travail seront établis trois jours à l'avance conformément aux dispositions du droit du travail. La prime aux tuteurs n'était auparavant versée qu'en cas d'encadrement d'un apprenti, à l'avenir elle sera également appliquée en cas de tutorat d'un salarié non autonome. Les parcours individuels ont été rendus plus cohérents afin que tous les parcours se terminent après 27 ans de service. Les agents du service de nettoyage sont mis sur un pied d'égalité avec les agents polyvalents. Les carrières de chef d'équipe ont été remplacées par une carrière de substitution. De plus, le texte de la convention collective a été corrigé à plusieurs endroits pour assurer une application uniforme dans toutes les communes.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Est-il possible de chiffrer l'impact financier de toutes ces modifications?

Monsieur Jean-Marie PANDOLFI (secrétaire communal) : Malheureusement, faute de temps, il n'a pas été possible de traduire tout cela en chiffres. Cependant, je peux clairement dire que personne ne perdra quoi que ce soit.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : D'une part, il était important pour les élus communaux de verser l'augmentation salariale sous forme de prime au lieu d'une augmentation salariale permanente, ce qui aurait eu un impact durable sur la masse salariale. D'autre part, nous voulions conclure les négociations cette année, car après les élections communales de l'année prochaine, il aurait forcément fallu attendre longtemps pour que les élus communaux nouvellement élus se familiarisent avec les dossiers .

Approbation unanime.

8.2. Engagement conjoint d'un archiviste par les communes de Pétange et de Käerjeng
– Décision de principe

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La législation récente concernant l'archivage des données touche également le secteur communal, puisqu'elle oblige les communes à restructurer leurs archives. Le collège échevinal s'est réuni avec le collège échevinal de Pétange, et il a été décidé de procéder à l'engagement conjoint d'un archiviste. Il travaillerait 12 heures par semaine pour la commune de Käerjeng et les 28 heures restantes pour la commune de Pétange. La première phase consiste à constituer les archives sur la base de l'expérience acquise lors du projet pilote avec les archives de l'État. Il s'agit ensuite de conserver les archives selon une certaine nomenclature, puis d'adapter progressivement les archives existantes.

Approbation unanime.

9. Règlementation communale

9.1. Taxes et redevances relatives à l'alimentation en eau – Articles budgétaires sous 2/630/702300 et 706021 – Modification

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Certains agriculteurs se sont adressés au collège échevinal, car ils estiment qu'ils paient trop pour le peu de consommation, notamment avec les compteurs d'eau dans leurs champs. Le collège échevinal comprend l'inquiétude et propose donc une modification des taxes et redevances en eau, que Monsieur Blasen du Service technique va maintenant nous expliquer.

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal) : Jusqu'à présent, tous les compteurs d'eau du secteur agricole étaient facturés aux mêmes frais fixes de 240 € par an, peu importe si une société dispose d'un ou de plusieurs compteurs. Cependant, comme les coûts fixes au-delà du compteur d'eau principal sont souvent supérieurs aux coûts de consommation réelle, nous proposons de laisser le tarif habituel du compteur d'eau principal à 240 € par an et d'ajouter seulement 120 € par an pour chaque compteur supplémentaire.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Comme on le sait, nous avons des points de vue différents sur le règlement tarifaire, mais nous pouvons saluer ce changement dans l'intérêt des agriculteurs.

Approbaton unanime.

9.2. Modification du règlement général de la circulation de la commune de Käerjeng

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le règlement général de la circulation doit également être modifié. Monsieur Blasen nous explique les détails.

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal) : Dans la « rue Nicolas Meyers » à Bascharage, les espaces verts ont été supprimés afin de pouvoir y créer un cheminement mixte pour piétons et cyclistes. À présent, la signalisation appropriée a été installée et le marquage du passage pour piétons a été fait. Nous devons inclure ce détail dans le règlement général de la circulation.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Dans ce contexte, je tiens à vous rappeler que nous souhaitons utiliser un « Vélobus » pour le transport des écoliers. Le projet a été retardé en raison de diverses exigences du ministère. Le parcours mixte évoqué sera emprunté par ce « Vélobus ».

Approbation unanime.

9.3. Subventions aux particuliers pour mesures prises, servant à réduire la consommation en énergie et favorisant l'emploi d'énergies renouvelables

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill va maintenant nous présenter les modifications concernant les subventions aux particuliers pour les mesures d'économie d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables. Bien que ce point traite également des mesures d'économie d'énergie, nous ne parlons pas de mesures à court terme, mais d'une stratégie à long terme.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Après que notre Commune ait signé le premier Pacte Climat en 2013 et ait déjà atteint le deuxième des trois niveaux de certification lors du premier audit en 2015, nous avons reçu les subventions gouvernementales promises afin que la Commune puisse mettre en œuvre sa politique énergétique.

L'objectif du pacte est de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la Commune. Il ne suffit donc pas de s'occuper des infrastructures

communales, mais il faut embarquer les citoyens vu l'importance de l'immobilier privé. Dans cette optique, nous avons élaboré en 2016 un premier catalogue de subventions pour inciter les citoyens à réaliser des rénovations énergétiques dans leur logement et à investir dans les énergies renouvelables. Ce catalogue, qui était relié aux subventions de l'État, a été révisé fin 2018 et prolongé jusqu'à fin 2021. Ces dernières années, une moyenne de 50 000 € par an a été versée en subventions, et nous nous attendons à ce que ce montant augmente fortement avec la crise énergétique actuelle.

Avec le Pacte Climat 2.0 du 7 avril 2022, l'État a confirmé son soutien financier, et en parallèle nous avons apporté des changements. Je veux juste citer les modifications les plus importantes. Les systèmes de ventilation sans récupération de chaleur ne sont plus pris en charge financièrement par l'État, c'est pourquoi ils ont été retirés de notre catalogue. Les systèmes avec récupération d'énergie continueront bien sûr d'être subventionnés. Il existe de nouvelles subventions, par exemple, pour l'optimisation d'un système de chauffage au bois ou l'élimination d'un réservoir de mazout. Ces points ont été ajoutés à notre catalogue.

Un certain nombre de subventions ont été fortement augmentées par l'État, comme celles pour l'isolation thermique et l'installation d'une pompe à chaleur. Nos subventions étant calculées en pourcentage par rapport à celles de l'État, la « Klima-Agence » (anciennement myenergy) nous a conseillé de fixer des montants maxima afin d'éviter que la totalité du budget ne soit consommée par certaines demandes. Nous avons augmenté les certains pourcentages : pour toutes les pompes à chaleur, la Commune rajoutera désormais 25 % par rapport à l'aide de l'État, avec un maximum de 1 000 € pour les maisons unifamiliales et de 2 000 € pour les résidences. Comme par le passé, les subventions communales doivent être demandées dans les 6 mois suivant la confirmation de l'aide de l'État, avec pièces à l'appui prouvant que les factures ont été émises entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024.

Nous espérons que le conseil communal validera ce nouveau catalogue de subventions afin qu'il puisse ensuite être inséré dans le simulateur de la « Klima-Agence », qui permet aux citoyens de simuler financièrement leurs projets et de calculer l'aide de l'État et des communes.

L'intérêt pour le passage aux énergies renouvelables est actuellement très important. Plus de 200 citoyens intéressés ont participé à la réunion d'information au sujet du

photovoltaïque, que nous avons organisée en collaboration avec la commune de Dippach. La salle était même trop petite, de sorte que toutes les personnes intéressées n'ont pas pu y assister. C'est pourquoi nous prévoyons déjà une deuxième édition au « Käerjenger Treff ». Il est important que la Commune soutienne pleinement cette tradition. Les subventions communales dans le domaine des énergies renouvelables sont importantes.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous constatons que la demande dans le domaine des énergies renouvelables est en forte augmentation. J'ai entendu dire que lors de la planification d'un système photovoltaïque, il faut attendre 6 mois pour un rendez-vous. La crise actuelle a probablement fait entrer en scène de nombreuses personnes qui n'auraient peut-être pas été aussi intéressées il y a deux ans. Il est d'autant plus important de fixer un montant maximum pour certaines aides afin de ne pas dépasser le budget disponible et de pouvoir soutenir financièrement le plus de ménages possible. Les subventions communales sont complémentaires à celles de l'État.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Je voudrais également ajouter que les dotations de l'État à la Commune dans le cadre du Pacte Climat ne rentrent pas intégralement dans le catalogue des subventions pour les citoyens, mais sont en partie investies dans des mesures prises par la Commune, par exemple le transport scolaire en bus électriques au lieu de véhicules diesel ou le remplacement de la flotte automobile communale par des véhicules électriques. Les subventions sont donc distribuées à la fois à la Commune et aux citoyens.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Bien sûr, l'idée est d'investir intégralement toutes les subventions, que ce soit pour nos propres mesures ou pour celles des citoyens.

Approbaton unanime.

9.4. Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, établi au titre 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Modification

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Madame Juttel va maintenant nous expliquer quelques points qui devraient être modifiés dans le règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Après avoir eu quelques réunions de travail avec le conseil communal où nous avons discuté de chaque point, aujourd'hui, je veux juste me concentrer sur les points qui ont finalement été retenus.

Outre l'intégration de la réglementation sur l'eau potable dans la réglementation sur les bâtisses et l'abolition de la réglementation sur les eaux usées de l'ancienne commune de Bascharage à partir de 1964, les conditions dans lesquelles les personnes peuvent s'inscrire dans certaines résidences.

De plus, la définition d'une route a été ajustée. Les haies le long d'une propriété peuvent avoir une hauteur maximale de 1,80 mètre tant qu'elles ne gênent pas la visibilité de la circulation. Les panneaux d'affichage au-dessus d'une certaine taille relèvent des conditions d'un bâtiment. À l'avenir, les jardins à l'avant des maisons devront être végétalisés et, à l'exception de l'accès à l'entrée de la maison et de l'entrée du garage, ne pourront être scellés. Les espaces de vie doivent avoir une hauteur minimale de 2,60 mètres. Un étage est considéré comme un sous-sol si au moins 80% des façades sont recouvertes de terre.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Déi gréng salue ces modifications, notamment ceux concernant les jardins. La limitation du scellement de la surface conduira à un meilleur microclimat, également bénéfique pour la mobilité douce. Cela devient encore plus important à mesure que nos étés se réchauffent.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Merci pour la présentation et pour les réunions de travail où nous avons pu échanger nos idées. Bien sûr, nous n'avons pas reçu satisfaction

sur tous les points, mais nous n'hésitons pas à approuver ce règlement. Nous sommes seulement un peu déçus que notre demande de fixer la hauteur minimale d'un espace de vie à 2,50 mètres n'ait pas été prise en compte.

Approbaton unanime.

10. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Aujourd'hui, cinq règlements de la circulation nécessitent l'approbation par le conseil communal après avoir été édictés par le collège échevinal pour des raisons d'urgence.

Approbaton unanime.

11. Commissions consultatives

11.1. Remplacement d'un membre à la commission des bâtisses

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Un membre du CSV, Monsieur Marc Klein, a déménagé dans une autre commune. Par conséquent, le CSV propose de le remplacer comme membre de la commission des bâtisses par Monsieur Sascha Seresse.

Approbaton unanime.

11.2. Remplacement d'un membre à la commission des finances

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : À la commission des finances, le CSV propose de remplacer Monsieur Joseph Hames par Madame Christiane Frisch-Erpelding.

Approbation par 14 voix pour et 1 voix contre (Hames).

11.3. Remplacement d'un membre à la commission des affaires culturelles

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le LSAP souhaite remplacer Monsieur Julien Schroeder par Madame Jil Feipel à la commission des affaires culturelles.

Approbation unanime.

12. Questions et réponses

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : Une voiture est garée le long de la « rue du Bois » à Fingig depuis plusieurs mois. La Commune peut-elle faire quelque chose pour faire retirer ce véhicule ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous devons nous renseigner sur les conditions exactes.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : Dans le nouveau lotissement « Am Maeschbommert », certains habitants ont pris l'habitude de déposer leurs poubelles sur le trottoir. Il faudrait peut-être faire un rappel aux citoyens pour qu'ils retirent les poubelles du trottoir.



Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous allons transmettre ceci aux agents municipaux pour qu'ils aillent informer les riverains des dispositions de notre règlement de police.

Conseiller Joseph HAMES (Indépendant) : Y aura-t-il un marché de Noël dans notre Commune cette année ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le traditionnel marché de Noël se déroulera du 9 au 11 décembre 2022 sur la place Claus-Cito, dans les conditions sanitaires en vigueur à ce moment-là.

Fin de la séance : 11h00